

Calendrier Futsal

Championnat Départemental équipe d'établissement

LP Garçons

1^{ère} journée ☞ Mercredi 5 décembre 2018
Finale ☞ Mercredi 19 décembre 2018

Catégorie : M2 à Seniors garçons (pas de mixité)
(détail de la réglementation sur la fiche sport nationale futsal)

Organisation Sportive

- ◆ 8 équipes en 2 poules de 4 (adaptation du temps de jeu suivant le créneau horaire disponible)
Les 2 premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour la finale départementale (places de 1 à 4)
- ◆ Il n'y a plus de finales pour les places suivantes
- ◆ Le 19/12 à l'issue de la finale, les trois premières équipes du département seront qualifiées pour le championnat d'académie.
- Dans les poules de 3, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire une séance de tirs au but (3 tirs puis éventuellement « mort subite ») sera organisée (victoire=3 pts, victoire par tirs au but=2, défaite par tirs au but=1pt, défaite=0).

Règlement

- ◆ Règles Futsal. Protège tibias conseillé au niveau départemental et obligatoire au niveau académique et national.
- Championnat réservé uniquement aux élèves de filière professionnelle.
- Au championnat départemental (1er tour et finale) il faudra obligatoirement fournir une doublette de jeunes arbitres (le premier de niveau départemental et le second au minimum de niveau district). Au 1er tour départemental, il sera toléré que le jeune arbitre soit en cours de formation (c'est-à-dire ayant réussi la formation départementale mais n'ayant pas encore arbitré de match pour obtenir sa certification).
- Les jeunes arbitres pourront être joueur au championnat départemental et académique (par contre en Inter-Académique et au championnat de France le jeune arbitre est non joueur).
- Possibilité de se faire « prêter » un jeune arbitre d'un autre lycée si votre établissement a inscrit des élèves en formation d'arbitrage Futsal cette année.
- ◆ La non présentation d'un jeune arbitre entraîne le déclassement de l'équipe.
- ◆ Arbitrage assuré par la 3^{ème} ou 4^{ème} équipe, si aucune équipe n'a d'arbitre, arbitrage par les professeurs.
- ◆ La présentation de la licence est obligatoire. Si un des points n'est pas conforme le joueur ne peut pas participer. A défaut : impression du listing informatique faisant apparaître le n° de licence, signé par le chef d'établissement + pièce d'identité officielle avec photographie.

IMPORTANT : le professeur responsable de la poule téléchargera la feuille de match sur www.unss.org
Les résultats et feuilles de matchs seront envoyés par mail le soir même
par le professeur responsable de la poule à sd093@unss.org

Finale ☞ Mercredi 5 décembre 2018

(professeur responsable de la poule surligné)

Poule 1

Responsable : Cédric FOURTINE (06-63-17-25-66)

Lycée ORT MONTREUIL

Matches en poule de 4

Lycée ORT MONTREUIL

Lycée L. Lagrange BONDY

Lycée ENNA SAINT DENIS

Lycée M. Vionnet BONDY

à 13h30 Gymnase René DORIAN,

rue du colonel Raynal 93100 MONTREUIL

Poule 2

Responsable : Florian BROTONS (07-78-69-76-88)

Lycée J. Moulin, LE BLANC-MESNIL

Matches en poule de 4

Lycée J. Moulin LE BLANC-MESNIL

Lycée L. Aubrac PANTIN

Lycée J. Moulin ROSNY SOUS BOIS

Lycée N. Ledoux LES PAVILLONS SOUS BOIS

à 13h30 (jusqu'à 16h) Gymnase Jean Macé,

allée Salomon de Brosse. 93150 LE BLANC-MESNIL

IMPORTANT

CONFIRMATION d'INSCRIPTION AUX COMPETITIONS à faire sur unss.org/opuss:

Serveur	
Ouverture le 27/11/2018	Fermeture le dimanche 2/12/2018 à 23h45

FOOTBALL/FUTSAL ZERO VIOLENCE

L'année dernière, plusieurs incidents se sont déroulés lors de rencontres UNSS de Football ou de Futsal. Dans chacun des cas, ces problèmes ont été précédés d'attitudes antisportives (injures, mauvais gestes) et de remises en cause de décisions de l'arbitre.

L'éducation par le sport est au cœur des actions menées par l'UNSS et nous ne pouvons pas accepter que des rencontres se passent dans un tel climat de violence verbale et/ou physique. C'est pourquoi nous vous demandons à l'avenir d'**appliquer le protocole suivant** lors des rencontres de Football et de Futsal :

- 1) Début de rencontre : les joueurs et accompagnateurs des deux équipes **se serrent la main**
- 2) Le professeur qui encadre la 3^è ou 4^è équipe du tournoi assure le rôle de **superviseur de l'arbitre** (il a pour mission d'épauler et de conseiller l'arbitre central).
- 3) En cas de contestation d'une décision arbitrale, c'est au **professeur responsable de l'équipe de s'adresser à l'arbitre superviseur** afin de clarifier la situation (sans remettre en cause publiquement une décision de l'arbitre central et en demandant également à ses joueurs de ne pas le faire). Dans le cas où il n'y aurait pas d'arbitre superviseur de disponible, c'est aux enseignants responsables des deux équipes de se mettre d'accord et d'éventuellement demander à l'arbitre de modifier une décision.
Nous rappelons que dans un esprit de fair-play, il appartient à chaque enseignant de savoir reconnaître les éventuelles fautes d'arbitrage même quand elles sont en sa faveur.
- 4) Si le climat sur le terrain (et autour) n'est pas serein. **L'arbitre central ou l'arbitre superviseur doit interrompre le match** (une fois 3 minutes maximum). Le cas échéant si cela ne change rien, le match devra être arrêté définitivement et l'arbitre et les enseignants responsables des deux équipes détailleront par écrit sur la feuille de match ce qui a amené à prendre cette décision (l'UNSS 93 décidera des suites à donner en terme de classement et qualification pour la phase suivante).
- 5) **Les injures, les mauvais gestes et les fautes intentionnelles ne sont pas admissibles** et doivent être sanctionnés immédiatement par les arbitres (carton blanc, jaune, rouge). Les enseignants responsables des équipes doivent aider les arbitres à faire respecter cette consigne. **Un enseignant ne doit pas tolérer que ses élèves adoptent de telles attitudes** et il doit être capable de faire sortir les joueurs concernés ou de déclarer forfait à un tournoi si son équipe n'est pas capable de se tenir correctement. **L'enjeu éducatif doit dans tous les cas l'emporter sur l'enjeu sportif.**
- 6) Fin de rencontre (règlement fédéral UNSS 2016-2020) : « **à la fin des rencontres, les joueurs et enseignants des deux équipes se serrent la main**, et se réunissent deux à trois minutes afin d'échanger sur l'attitude des deux collectifs. Ce moment éthique se termine en se tapant dans la main ». Les licenciés UNSS, sont garants du « Vivre Ensemble », lors des rencontres UNSS.

Une attitude irréprochable est attendue de la part des élèves et des enseignants afin que les rencontres puissent se dérouler dans un esprit de fair-play et de respect des arbitres et des joueurs

RAPPEL REGLEMENT

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné 3 points

Match nul 2 points

Match perdu 1 point

Forfait 0 point (y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure).

En cas de forfait : match gagné 5-0.

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

- 1. Donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.*
- 2. Si une égalité persiste, prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.*
- 3. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.*
- 4. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.*
- 5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe)*

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire, la victoire est donnée à l'équipe ayant le moins de points de pénalité ; si l'égalité persiste, séance de tirs au but.

Attention dans les poules de 3 la règle est différente au niveau départemental :

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire une séance de tirs au but (3 tirs puis éventuellement « mort subite ») sera organisée (victoire=3 pts, victoire par tirs au but=2, défaite par tirs au but=1pt, défaite=0)

L'ACTUALITÉ DES A.S. ET DE L'U.N.S.S. EN SEINE-SAINT-DENIS EST SUR



unss93.org www.facebook.com/UNSS.93 [@UNSS93](https://twitter.com/UNSS93)

Envoyez nous des photos ou vidéos de vos rencontres